[illegible] conditions aux Commissions administratives [illegible] et du Bureau de bienfaisance.»

M. Lecrinier

Il restait à connaître le sentiment de M. Lecrinier, adjoint sur les incidents de la dernière séance du Conseil municipal.

En ce qui concerne le scandale de l'hospice, M. Lecrinier déclare n'avoir d'autre avis à émettre que celui indiqué dans la lettre de M. Carré, secrétaire du Comité exécutif. C'est le parti qui agit et décide et non tel ou tel de ses membres. Les élus n'ont pas plus d'avis personnel que les autres.

Quant aux dissentiments existants entre M. Desbarbieux et lui, M. Lecrinier dit qu'ils ont pour objet des questions purement administratives et remontent à une date lointaine. C'est aussi par raison administrative que les élus socialistes réclament le débarquement du secrétaire de mairie. Les griefs envers l'un et l'autre seront précisés, si le Comité exécutif en décide ainsi.

Pour les Enfants qui aiment la lecture

Le « Journal de Roubaix » offre en **PRIME**, à l'occasion des fêtes de Saint-Nicolas, de Noël et du jour de l'an,

Un choix de volumes illustrés richement reliés :

La Roulotte

par Auguste LATOUCHE : 4 fr. 50

Dans l'Oreille de Bouddha

par A. de CERIOLLES : 3 fr. 50

Chan-Ok Le Pirate

par E. DUPOIS : 4 francs

Bébé qui chante

Album de musique illustré : 6 francs

Cours de doctrine et de pratique sociales

Le compte-rendu in extenso des cours de doctrine et de pratique sociales, professés cette année à la Semaine Sociale de Dijon, vient de paraître. Nous signalons à nos lecteurs ce volume très intéressant pour tous ceux qui s'occupent de questions sociales.

On le trouve à la Chronique du Sud-Est, 10, quai Tilsitt, Lyon. Prix : 3 francs.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Elections partielles au Tribunal de Commerce

du dimanche 2 décembre 1906

CANDIDATS

Juges titulaires pour deux ans

MM. **GAVROIS Jean**, juge sortant,
FLORIN Georges, juge sortant,
NOBLET Charles-Adrien, juge suppléant,
D'HALLUIN Edouard, juge suppléant.

Juges suppléants pour deux ans

MM. **DUBAR Henri**, juge sortant,
WATTEL Paul, juge sortant,
VALENTIN Victor, juge sortant,
LOTH Paul.

Juge suppléant pour un an

M. **DEWITTE Georges.**

L'élection aura lieu de 10 heures du matin à 4 heures du soir à l'Hôtel de Ville de Roubaix et à la Mairie de Lannoy.

Nous engageons vivement les électeurs consulaires à voter tous, dimanche prochain, de façon à éviter un second tour de scrutin. Ils manifesteront de cette façon leur gratitude envers ceux de leurs concitoyens qui consacrent leurs soins et leur expérience des affaires au règlement des intérêts d'autrui.

LA PASSERELLE DU BOULEVARD D'HALLUIN

Après plus de quinze ans d'attente cet ouvrage va être enfin construit

Un accord intervenu entre la Ville et les Magasins Généraux. — Plus de barrière des écrasés! L'historique de la question

Dans une lettre qu'on lira ci-dessous, M. le maire de Roubaix nous apprend qu'un accord est enfin intervenu entre la Ville et la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux en vue de la construction de la passerelle du boulevard d'Halluin.

Les habitants de ce quartier et les milliers d'ouvriers qui franchissent, matin, midi et soir, le passage à niveau communément dénommé « la barrière des écrasés », apprendront cette nouvelle avec un vif plaisir. Ils sauront gré à l'Administration Municipale d'avoir su, par sa sagesse et son énergie, mener à bien un projet si ardu, hérissé de tant de difficultés, qu'il paraissait insoluble.

Voici le document qui nous annonce que l'ère des désaccords et des malentendus est terminée et que les travaux vont pouvoir être commencés.

« Roubaix, le 28 novembre 1906.

» Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix ».

» Pour faire suite aux lettres que vous avez publiées au sujet de la *passerelle du boulevard d'Halluin*, j'ai l'avantage de porter à votre connaissance que la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris a accepté la proposition que je lui faisais par ma dernière lettre du 23 novembre.

» En conséquence, la Compagnie du Chemin de fer du Nord pourra être mise très prochainement en possession du terrain qui lui est nécessaire, et la passerelle pourra être construite à très bref délai.

» Je suis heureux de pouvoir annoncer cette bonne nouvelle qui donnera satisfaction à de si nombreux intérêts.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» Le Maire : Gustave WATTINNE, adjoint. »

L'accord intervenu

L'accord qui vient d'être conclu met fin, en partie du moins, à de longues et difficiles négociations entre la Ville et les Magasins Généraux. Ces derniers occupent boulevard d'Halluin, la parcelle de terrain sur laquelle doit venir se placer l'une des bases de la passerelle projetée. Cette parcelle faisait antérieurement partie de la vie publique, dont elle fut détachée lorsque le passage à niveau a été modifiée. Les Magasins Généraux, bien que l'occupant, ne l'ont jamais achetée à la Ville, mais ils soutiennent avoir sur elle un droit de préemption. La Ville affirme le contraire et veut joindre à nouveau à la voie publique la parcelle litigieuse.

De là le conflit qui n'est pas aplani complètement par l'accord intervenu, aujourd'hui, puisque cet accord ne vise qu'un point spécial, la seule partie de terrain nécessaire à la construction de la passerelle. Les deux parties « conviennent de rendre la Compagnie du Chemin de fer du Nord définitivement propriétaire de ce terrain, en passant avec elle les actes nécessaires pour cela ; que la somme afférente à cette vente sera versée par la Compagnie du Chemin de fer du Nord à la Caisse des Dépôts et Consignations, à charge par cette dernière de la restituer à celle des deux parties que la terminaison du litige aura désignée comme étant qualifiée pour cela ;

» Ou encore, que la Compagnie du Chemin de fer du Nord restera séquestre de la somme, pour la payer à qui il appartiendra, après solution du litige ; étant bien entendu que la présente convention ne peut préjuger en rien du droit des parties, en ce qui concerne le litige, chacune d'elles réservant tous ses droits et moyens d'une façon expresse. »

L'historique du projet

Le projet qui va enfin entrer dans la voie d'exécution avait connu, avant cette dernière pierre d'échoppement, bien des vicissitudes. Il a toute une histoire que nous allons résumer.

Déjà, en 1890, on s'était ému de l'insécurité du passage à niveau du boulevard d'Halluin, situé dans un quartier populeux, sur une route à circulation intense et que parcourent trois fois par jour des milliers d'ouvriers. Plusieurs accidents survenus coup sur coup appelèrent l'attention des pouvoirs publics qui adressèrent une réclamation à la Compagnie du Nord.

Celle-ci, se rendant aux raisons invoquées, fit construire une voie spéciale entre la gare annexe de Roubaix et la gare de Tourcoing de façon à éviter la manœuvre de refoulement des trains dans la traversée du boulevard d'Halluin, ce qui tenait les barrières constamment fermées.

Mais ce n'était là qu'une demi-satisfaction et, de fait, il se produisit encore à cet endroit de nombreux accidents. Tour à tour, les diverses assemblées, Conseil général, Conseil d'arrondissement, Conseil municipal et Chambre de Commerce réclamèrent qu'on prît des mesures pour assurer la sécurité des passants. En 1898 et 1899, sur la proposition de MM. Eugène Motte et Félix Chatteleyn, le Conseil général prit deux délibérations tendant à obtenir la construction d'une passerelle pour piétons.

Le 20 mars 1901, M. le ministre des Travaux Publics indiquait comme seule solution radicale, la substitution d'un passage souterrain au passage à niveau actuel. Mais ce projet qui exigeait de grosses dépenses et qui, de plus, isolait complètement l'un de l'autre les boulevards d'Armentières et d'Halluin, fut rejeté par le Conseil municipal.

En décembre 1902, le dossier de la passerelle était encore enfoui dans la poussière des cartons, lorsqu'un double accident vint rappeler d'une façon douloureuse, l'urgence d'une solution : deux ouvriers revenant de leur travail, un homme et une jeune fille, furent tués net à la « barrière des écrasés ».

Justement émue, la municipalité roubaisienne, adressa à M. le préfet du Nord, au nom de l'humanité, un appel énergique qui devait être entendu. Au mois d'avril suivant, le Ministère des Travaux Publics faisait savoir que la construction de la passerelle pouvait et devait être exécutée par la Compagnie du Nord, à condition que la ville participât à la dépense, évaluée à 26.000 francs. Sans tarder, le 15 mai 1903, le Conseil municipal accepta le principe de cette subvention.

Ce que sera la passerelle

Les travaux allaient être commencés, croyait-on, mais l'Administration centrale retarda pendant plus de deux ans encore, l'approbation du projet. En juillet 1905 seulement, le Ministère des Travaux Publics demandait au Conseil municipal de s'engager à participer par moitié aux frais d'entretien de la passerelle. C'était la dernière formalité administrative.

Aussi, quelque temps après, la Compagnie du Nord expédiait-elle à Roubaix la passerelle, dont les pièces gisent, depuis lors, sur le côté de la voie ferrée en attendant la solution du conflit survenu entre la ville et les Magasins Généraux. A-t-elle assez joué de malheur cette pauvre passerelle!

Cet ouvrage aura 1 mètre 50 de largeur et 21 m. 80 d'ouverture. Il sera à escaliers à angles droits et franchira le chemin de fer normalement aux voies.

Les résultats de l'exploitation des tramways de Roubaix-Tourcoing

Nous trouvons à « l'Officiel » les résultats de l'exploitation de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing pendant le premier trimestre de l'année 1906. En voici le détail :

Pour un réseau de 34 kilomètres les dépenses réelles d'établissement sont au 31 mars dernier, de 4.039.389 francs. Les recettes se sont élevées, durant le premier trimestre, à 305.400 francs et les dépenses à 205.865 francs ; d'où un produit net de 99.535 francs. Les recettes par kilomètre sont de 8.982 francs et les dépenses de 6.055 francs, soit un produit net de 2.927 francs. Les recettes par jour-kilométrique sont de 100 francs.

Voici les résultats correspondants de l'année 1905 :

Pour un réseau de 34 kilomètres les dépenses réelles d'établissement étaient, au 31 mars, de 3.703.945 francs. Recettes durant le premier trimestre, 292.183 francs ; dépenses, 182.100 francs ; produit net, 110.083 francs. Recettes par kilomètre : 8.594 francs ; dépenses, 5.356 francs ; produit net 3.238 francs. Recettes par jour-kilométrique, 95 francs.

De cette comparaison il résulte que les recettes ont augmenté d'appréciable façon, soit de 388 fr. par kilomètre. Mais les dépenses ont augmenté elles aussi et dans une proportion plus grande, soit 699 francs par kilomètre. Il s'en suit que le produit net par kilomètre a diminué de 311 francs.

L'AFFAIRE DU BUREAU DE RECRUTEMENT

L'instruction découvre trois nouveaux intermédiaires

M. Delalé a entendu, mercredi, cinq nouveaux témoins : MM. B..., rue Pasteur, à Faches-Thumesnil ; D..., rue d'Oran, cour Broux, à Croix ; C... rue d'Oran, à Fives-Lille ; T... rue d'Arras, à Wattignies, et L..., boulevard Victor-Hugo, à Lille.

L'interrogatoire portait sur la partie dispenses, changements d'affectation, ajournements.

Les témoins ont révélé définitivement l'existence de trois nouveaux intermédiaires et, peut-être, d'un quatrième.

D'ores et déjà, M. Delalé indique comme possible la comparution des inculpés en Cour d'Assises et, tout à la fois, devant un Conseil de guerre ; l'autorité militaire ne s'était dessaisie que des faits ayant trait à *Leman*.

LES VOLS DE METAUX

Arrestation d'un chiffonnier

Mercredi matin, vers neuf heures et demie, l'agent de police Petit, du 6e arrondissement, passait quai de Marseille, quand il aperçut un groupe de gamins, dont l'un portait un sac sur le dos et qui s'enfuirent à son approche.

L'agent ayant voulu vérifier le contenu du sac appréhenda le porteur et constata que son fardeau contenait des feuilles de zinc. Le gamin avoua sans peine que ce métal venait d'être dérobé par lui et ses camarades sur la toiture d'un magasin voisin, appartenant à M. Picavet, négociant en bois, rue de Blanchemaille. Il fut aussitôt conduit au commissariat du 6e arrondissement et interrogé par M. Prudhomme.

Il déclara se nommer L. C... et demeurer avec ses parents, rue de Blidah. Le sine était destiné à son grand'père Léopold Villemat, chiffonnier, rue de Tlemcen. Différents vols du même genre avaient été commis la veille et le produit en avait été porté chez le fripier qui l'avait acheté pour quelques sous à partager entre les enfants, les nommés C..., H. Van... Ve... et les frères S..., habitant le même quartier que le fripier.

Muni de ces renseignements, M. Prudhomme se rendit chez ce dernier et opéra une perquisition à son domicile. Elle a permis au magistrat d'y découvrir d'autres quantités de métaux et divers objets, dont la provenance exacte n'a pas été établie, mais qui paraissent avoir été dérobés au cimetière. Le chiffonnier a été mis en état d'arrestation pour complicité de vol par recel.

La plupart des gamins interrogés à leur tour ont déclaré avoir été entraînés, quai de Marseille par le petit fils du fripier. Plusieurs s'avouaient même n'avoir rien touché de l'argent versé par Villersart ; tous les cinq ont été laissés en liberté.

M. VICTOR DUBRON A ROUBAIX. — Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, la « Mutuelle Nationale » organise, avec le concours de la Mutualité Maternelle et des Jardins Populaires, une grande conférence qui sera donnée par M. Victor Dubron, avocat à la Cour d'appel de Douai, sous la présidence de M. Achille Rousseau. Elle aura lieu à l'Hippodrome le dimanche 9 décembre à trois heures et demie.

Les membres des sociétés qui désirent des cartes devront s'adresser chez Mme veuve Lapie, place Nadaud, à partir de lundi de 7 à 8 heures du soir.

MORT SUBITE DE M. AUGUSTE FLORIN, INDUSTRIEL. — M. Auguste Florin, fabricant de tissus, de la maison Auguste Florin et fils, vient de mourir subitement en gare de Dijon. Il se rendait à Cannes pour les soins de sa santé fortement ébranlée.

M. Auguste Florin n'était âgé que de 41 ans. Le corps sera ramené à Roubaix et les funérailles auront lieu samedi, à dix heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste.

Nous adressons à Mme Vve Auguste Florin et à sa famille l'expression de notre sympathie attristée.

UNE CONFÉRENCE SUR LE « REPOS HEBDOMADAIRE » A L'INSTITUT POPULAIRE. — C'est une lutte passionnante qui se livre, en ce moment, autour du repos hebdomadaire. Qui l'emportera de ceux qui veulent une application intégrale de cette loi si profondément sociale ou de ceux qui souhaitent en détruire l'effet par de multiples et savantes dérogations ? A Paris, ce sont des émeutes qui s'organisent... pour la faire respecter. Que faut-il donc penser de cette loi ? Est-elle aussi imparfaite qu'en le prétend ? Est-elle trop sévère, ou, comme le soutiennent d'autres, ne l'est-elle pas assez ?

Aucune question n'était plus intéressante à étudier en ce moment. Et ce sera une bonne fortune pour les auditeurs des cours sociaux de l'I. P., de l'entendre développer par M. Ludovic Jardel, l'éloquent avocat à la Cour de Douai, qui l'a étudiée déjà en des articles qu'ont publiés de grandes revues sociales.

On voit que la série des cours sociaux de l'I. P. est, cette année, plus intéressante que jamais...

Cette conférence aura lieu 71, rue Descartes, vendredi à 8 heures et demie du soir. Les dames sont admises. L'entrée est libre et gratuite.

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de Mlles Berthe et Marguerite Rammaert, filles de Mme Rammaert-Jeu, la première avec M. Emile Loucheur, fils de M. et Mme Loucheur-Facques, la seconde avec M. le docteur Autefage, docteur-chirurgien, ex-interne des hôpitaux de Paris.

UN VOYAGEUR DE COMMERCE BELGE ARRÊTÉ POUR RECEL. — Le 26 novembre dernier, le tribunal d'Anvers condamnait par défaut à trois ans de prison pour vol par recel un voyageur de commerce, Lambert Speckstadt, 53 ans, qui, depuis lors, avait trouvé un refuge au n° 2 de la rue des Anges.

Les agents de sûreté Soufflet, Gaillet, Catry et Deronne le recherchaient hier soir, en vertu d'une demande d'extradition du gouvernement belge. Il l'ayant rencontré vers 6 heures et quart, rue Stephenson, ils le mirent en état d'arrestation. L'inculpé sera incessamment remis à la gendarmerie belge.

LA LAMENTABLE AFFAIRE DE LA RUE FAVREUIL. — Le Tribunal Correctionnel de Courtrai jugera, dans son audience du mercredi 5 décembre prochain, la lamentable affaire de la rue Favreuil. Sont inculpés trois Roubaisiens : Marie François, femme Demoor, cartomancienne, son mari Henri-Joseph Demoor, broyeur de chaînes, demeurant tous deux rue de Favreuil et Léoradie Deligny, femme de Saint-Martin, cabaretière « Au train qui passe », rue du Vivier, 1, et deux Tournaisiens : Van Enoo, représentant et sa servante, Hélène Tiberghien.

LA SAINT-ELOI. — Encore une fête très en vogue, à Roubaix et dans la région. C'est l'occasion de jolis cadeaux à offrir. Vous ne pourrez donner un objet qui fasse plus de plaisir qu'un magnifique foulard, ou l'un des superbes cache-col, exposés en ce moment à la vitrine des magasins aux **100.000 Cravates**, Grande-Rue. Vous joindrez ainsi l'utile à l'agréable, et vous aurez fait une dépense relativement peu importante, car tout y est vendu très bon marché. La maison des **100.000 Cravates** offre à tout acheteur un splendide calendrier.

BLESSÉE EN TOMBANT. — Une ouvrière bobineuse, Mlle Marie Simoëns, 36 ans, demeurant rue Franklin, 28, se rendait mercredi matin à son travail. Parvenue à proximité du pont de Mouvaux, elle glissa sur le sol et se fit en tombant une entorse au pied gauche. M. le docteur Harlet l'a fait transporter en voiture à l'Hôtel-Dieu.

UNE AUBAINE. — Il n'est pas besoin d'aller loin pour trouver ce qu'il y a de plus élégant et de plus nouveau en confections pour dames et enfants. Il suffit de s'adresser au **Printemps**, rue du Bois, 7 et 9. On y trouvera, à des conditions rares de bon marché des vêtements admirablement travaillés et soignés. C'est une véritable aubaine pour nos concitoyennes qu'une maison de ce genre. Aussi feront-elles bien, dans leur intérêt, de s'y fournir. Il a aussi, au **Printemps**, de superbes vêtements caoutchouc et pour la lingerie, la maison a une réputation de bon goût, qui n'a pas encore été dépassée.

VACCINATIONS ET REVACCINATIONS GRATUITES. — La 8e séance de vaccinations gratuites aura lieu aujourd'hui jeudi, de 4 heures à 5 heures du soir, à l'ancienne Ecole de Musique, place Notre-Dame. Les personnes qui ont été vaccinées au cours des séances précédentes, sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération vaccinale.

CADEAUX DE SAINT NICOLAS. — On ne peut rien offrir qui soit plus agréable et plus récréatif en famille qu'une machine parlante à disques « **Odéon** ». Il s'en trouve de tous prix, Maison **Scrépel**, 138, Grande Rue, avec un assortiment immense de disques incomparables, chants, monologues, instruments, orchestres, danses.

915

A L'ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Aujourd'hui jeudi, à sept heures trois quarts du soir, conférence d'électricité industrielle, par M. le professeur Béghin. Programme : Piles. Force électromotrice et résistance des piles. Dépolarisation des électrodes. Principaux éléments.

AVIS AUX ROUBAISIENNES. — Le numéro de décembre du ravissant journal de mode **Les Parisiennes de Paris**, vien de paraître. Nos lectrices y trouveront les dessins des merveilleux **COSTUMES RÉCLAMES** sur mesure à 125 fr. offerts dès à présent par Aymé, le réputé costumier du 81, boulevard Malesherbes.

Un exemplaire spécimen des **Parisiennes de Paris** est envoyé contre un timbre de 0,10 c. pour l'affranchissement adressé à la direction, 2, rue de la Ville l'Evêque à Paris.

14970

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de M. Etienne Motte, rue d'Alger, M. Gervais Rohmel, rattacheur, 21 ans, rue Sainte-Elisabeth, 27, a eu la main gauche piquée par la pointe d'une broche ; plaie pénétrante ayant intéressé une articulation de l'index ; trois semaines de repos. Docteur Dupré. — Dans la cave de l'atelier de MM. Wanaverbecq et Defrenne, fabricants de pompes, rue des Mouvaux, un homme de peine, M. Félix Deville, rue Paul-Bert, 59, à Croix, a eu l'extrémité de l'index gauche prise entre une planche et un tuyau ; plaie contuse par écrasement ; 15 jours de repos. Docteur Delattre. — Au tissage de MM. Huet et Mac-Avoy, quai de Dunkerque, un tisserand, M. Achille Dumont, 26 ans, rue des Trois-Pierres, 401, à Tourcoing, a été blessé par le bec d'un plateau en nettoyant son métier ; plaie infectée du poignet gauche ; 15 jours de repos. Docteur Dispe. — Dans l'établissement de MM. Lemaire et Dillies, rue Saint-Jean, un menuisier, M. Jules Dolbar, 21 ans, rue du Creix, cour Castel Plaisir, 42, ouvrier de M. Emile Bouvet, entrepreneur, rue de Blanchemaille, chut fait une forte contusion à la jambe droite en tombant ; 15 jours de repos. Docteur Lepoutre. — Au peignage de la rue d'Avelghem, un peigneur, M. Alphonse Decroix, 29 ans, rue de Tourcoing, cité Deveaux, 21, au service de Mme veuve Duriez et fils, entrepreneurs, Grande-Rue, a été contusionné l'épaule droite en tombant ; 20 jours de repos. Docteur Langra.

UNE MAISON QUI REND DE GRANDS SERVICES à Roubaix, c'est **L'ELECTRIC**, 10, rue du Vieil-Abreuvoir. Vous trouvez à cette adresse un bureau pour vos correspondances et des cyclistes pour faire vos courses moyennant 0,30 centimes réponse payée. Cette maison se recommande pour son travail soigné et scrupuleusement exact, consistant notamment en distribution de lettres de faire-part et imprimés de tous genres. Références de premier ordre.

15030

L'ALMANACH HACHETTE est paru, en vente à la Librairie du « Journal de Roubaix ».

15044

AGENDAS DE BUREAUX POUR 1907
En vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*.

ROUBAIX-AUTOMOBILE 40, rue des Fabriques — Téléphone 404.
Agence exclusive des Automobiles Darrac. Location d'Autos avec chauffeur. 9608-1

WASQUEHAL

LES FUNÉRAILLES DE M. J.-B. LEURIDAN, marguillier, ancien adjoint au maire de Wasquehal, ont eu lieu mercredi matin, à onze heures, à l'église du Centre. La levée du corps a été faite au domicile du défunt, hameau du Plommeux, par M. l'abbé Delcambre, curé de la paroisse.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. J.-B. Tiberghien, président ; Ameye, J.-B. Picavet, membres du Conseil de fabrique, et J.-B. Lepers, ami du défunt.

Le deuil était conduit par M. Pierre Houres, gendre de M. J.-B. Leuridan. Dans le cortège, très nombreux, nous avons remarqué MM. les abbés Durant, curé à Touffiers ; Vanoye, vicaire à Arnèke, anciens vicaires à Wasquehal ; MM. Louis Tiberghien, Jules Courrier, anciens adjoints, et plusieurs anciens conseillers municipaux.

La messe a été dite et l'absoute donnée par M. l'abbé Delcambre, curé. Au cimetière aucun discours n'a été prononcé. La cérémonie a pris fin à midi un quart.

LANNOY

UN CAMBRIOLAGE RUE DES REMPARTS. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits, par escalade et effraction, dans un cabaret situé rue des Remparts et appartenant à M. Declercq, brasseur à Hem. Cet établissement est loué à M. Dubast, mais n'est pas encore occupé. Les malandrins avaient donc toute aisance pour opérer. Ils ont emporté une pipe, un tuyau de pompe à bière et d'autres menus objets mobiliers. L'on évalue l'importance de ce vol à environ 70 francs. La gendarmerie a ouvert une enquête.

LYS

INFRACTION A LA LOI GRAMMONT. — Le garde, M. Delahousse, a dressé procès-verbal contre un charretier, Emile Cocheteux, au service de M. Joly Fils, entrepreneur de voitures à Croix, pour avoir maltraitamment exercé sur un cheval.

HEM

LE DÉPART DE M. MONIER

SECRÉTAIRE DE LA MAIRIE

Une belle carrière. — Nombreux services rendus à la population. — Les adieux de la municipalité. — Le successeur de M. Monier

Samedi dernier au Conseil municipal, le maire, M. Henri Delecroix, a annoncé la retraite du greffier de la Mairie, M. Désiré-Joachim Monier. Son départ sera beaucoup regretté car il ne comptait que des sympathies et des amitiés dans la commune et même dans tout le canton où il était très connu et universellement estimé.

M. Monier se retire par raison d'âge ; il est, en effet, âgé de 65 ans et la lourde charge qu'il occupait depuis trente-cinq ans commençait à lui peser.

Originaire d'Hazebrouck (Nord), M. Monier est arrivé à Hem en octobre 1871 pour remplir, en même temps les fonctions d'instituteur-directeur de l'école communale et de secrétaire de mairie. Il s'acquitta toujours avec honneur et compétence de cette double et délicate tâche. C'est ainsi qu'il a instruit et éduqué deux générations. En plus de son labeur quotidien, M. Monier prodiguait ses bons conseils à tous ses concitoyens sans distinction avec la meilleure grâce du monde, se faisant un véritable plaisir de leur rendre service ; et il était très heureux quand, par ses indications, il avait pu tirer l'un d'eux d'embarras. A vrai dire, il est bien peu d'habitants natifs de la commune qui n'aient eu, parfois, recours à son érudition, à son grand bon sens et son expérience de la vie ; ses avis judicieux et pondérés étaient presque toujours suivis pour le plus grand profit de ceux qui y avaient recours.

M. Monier avait cessé d'enseigner depuis six ans, quand il obtint sa retraite ; mais il a conservé son emploi de greffier jusqu'à ces derniers jours. Il va retirer très prochainement avec sa femme dans son village natal où il espère goûter un repos bien gagné.

Le regretté secrétaire a trois fils ; deux sont docteurs en médecine, le plus jeune est pharmacien. C'est dire que grâce à son travail persévérant, il a su assurer des situations très enviables à ses enfants.

A l'occasion du départ de son secrétaire, M. le Maire avait commandé un banquet d'adieux. Il a eu lieu lundi soir chez M. Lallard, adjoint. La plupart des conseillers municipaux étaient présents, ainsi que les instituteurs communaux et un certain nombre d'amis de M. Monier. Le repas fut égayé par la bonne humeur de chacun. Au dessert, dans un toast, M. Henri Delecroix a fait l'éloge de M. Monier en rappelant son admirable carrière et les éminents services qu'il a rendus à Hem. Il lui a donné l'assurance que la population lui en sera éternellement reconnaissante. Puis, de la part de la municipalité, il lui a offert un superbe objet d'art, un sujet en bronze portant ce titre qui est bien le caractéristique de ce que fut toute l'existence du vénérable greffier : « Etude ».

Très ému, M. Monier a remercié en excellents termes et a déclaré qu'il consacrerait un véritable culte au souvenir des longues années qu'il a passées à Hem.

Ces paroles ont été chaleureusement applaudies et ont provoqué plusieurs vivats enthousiastes.

L'ancien secrétaire de la Mairie est remplacé par M. Gosselin, d'Ascq.

Pour 1 fr. 25 Cent Cartes de Visite

Il faut voir le tarif exceptionnel des prix DE l'Imprimerie du "Journal de Roubaix"

Les Cartes de Visite à l'occasion de la nouvelle année défient toute concurrence POUR l'EXÉCUTION, le FINI et le BON MARCHÉ

WATTRELOS

LE DRAME DU MOULIN-TONTON

L'état de Delerue, dit « la Fuite » s'est aggravé dans la soirée de mercredi, ainsi que le craignait M. le docteur Leplat, des symptômes de début se sont produits, précurseurs probables d'un phlegmon périnéphrétique. Cette inflammation du tissu cellulaire du rein pourrait devenir une complication très inquiétante, et quoi qu'il n'y ait dans l'état du blessé aucun danger immédiat, cet état n'en reste pas moins grave.

Quant à Vermassen, il se remet à merveille et paraît se trouver très bien du régime de l'hôpital.

M. Jean Lagast, cabaretier, Grande-Rue, au Mont-à-Leux, nous prie de dire que ni Delerue, ni Vermassen n'ont jamais habité chez lui.

VACCINATIONS GRATUITES. — La troisième séance de vaccination aura lieu aujourd'hui jeudi 29 novembre, de 4 à 5 heures du soir, à la Mairie, salle de l'étage.

Une séance supplémentaire aura lieu également à la Mairie, le dimanche 9 décembre, de 9 à 11 heures du matin, pour la constatation des résultats des opérations qui ont lieu aux séances précédentes et pour la remise des certificats.

Sont soumis à la vaccination obligatoire :

1. Les enfants nés en 1906.
2. Les enfants vus en 1906.
3. Les personnes nées en 1896.
4. Les enfants nés en 1896 et les personnes nées en 1895 qui ne se sont pas fait revacciner dans le courant de l'année 1905.

LA FRAUDE. — Hector Boulay et Alfred Desmyrack, proposés des douanes à Lompret de service à la Croisade isolée douanière de Lers, ont arrêté le nommé Augustin Duriez, tisserier, né à Croix, le 3 avril 1875, qui était porteur de 22 kilogs de café vert, valeur 55 francs.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine Leclercq-Dupire, un mécanicien, Salembier Martial, 27 ans, demeurant à Wattrelos (Bocha-du-Fer), s'est blessé un petit doigt droit, deux jours de repos.

E. Convenevoise, chir.-dentiste, 2, r. du Collège, Rx. 14014

TOURCOING

ÉLECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Dimanche prochain, 2 décembre, aura lieu à l'Hôtel de Ville, salle des adjudications l'élection au Tribunal de Commerce.

Sont candidats :

Aux fonctions de Juge titulaire pour deux ans.

M. Pierre FLIPO-SEGARD,
Juge titulaire sortant d'exercice

Aux fonctions de Juges suppléants pour deux ans.

M. Paul TIBERGHIEN,
Juge suppléant sortant d'exercice

M. Henri DEWAVRIN-POLLET,
Juge suppléant sortant d'exercice

Le scrutin est ouvert de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Théodore Botrel

A propos d'une séance. — Un enfant du peuple. Chansons bretonnes en terre flamande. — Le patriote et le croyant

Il y a moins d'un an que Botrel était venu à Tourcoing interpréter ses œuvres, avec celle qui est devenue la compagne artiste du poète, Mme Botrel. Tous deux avaient été trop bien accueillis et trop fêtés pour ne point désirer connaître dans notre ville de nouveaux succès, plus chers d'êtres plus intimes.

Pour entendre le barde qui fait se survivre, dans notre siècle de réformes où tout ce qui tient au passé s'effrite, l'âme antique de la Bretagne, une assistance élégante et nombreuse emplissait mercredi après-midi, la salle des fêtes du Collège du Sacré-Cœur.

Et des applaudissements spontanés saluèrent aussitôt sur la scène le beau gas de Dinan : la démarche fière, tenant, par le petit doigt, comme dans la chanson, Mme Botrel, si gracieuse dans sa robe aux grands parements de velours et sous sa coiffe légère C'était vers un enfant du peuple, s'en. doutait-on, qu'allaient les bravos. Quelqu'un a écrit en parlant de Théodore Botrel :

« Son grand-père, son père, ses oncles étaient forgerons (quatre de ces derniers le sont encore) et c'est près d'eux qu'il coula ses premières années... Tout jeune encore, il commence une odyssée imprévue qui va lui mettre dans l'âme comme le thème primitif de ses chants futurs. La pauvreté a fait émigrer vers la ville de père et la mère, vaillante couturière usant ses yeux dans les veillées ; l'enfant est envoyé au Parson, proche Saint-Méen, dans l'Ille-et-Vilaine, auprès de sa grand'mère. C'est là, dans ce contact ininterrompu avec les mœurs naïves de sa vieille patrie, dans cette première vie échappée en plein air ou bercée au coin du feu par les légendes qu'on raconte le soir sous le chaume breton, que Théodore Botrel va se prendre d'affection pour les êtres et les choses de la terre maternelle. Il sera un jour le peintre et le poète de la terre d'Armor et, pour l'être vraiment et sincèrement, il lui suffira de prêter l'oreille à toutes les voix lointaines qui chantent dans ses souvenirs d'enfance. »

Rien n'est plus exact et il est juste aussi d'ajouter que jamais il n'est mieux inspiré que par les idylles candides du terroir, le souvenir des tendresses qui éclairent d'un rayon d'idéal les âmes droites, simples et frustes des gens de chez lui, Ceux qui ont entendu « Fleur d'Ajonc » hier, n'y contrediront pas. Il s'en dégage le frais parfum des landes et le murmure harmonieux des cœurs doucement épris.

Mais Botrel n'est pas qu'un sentimental. Il y a aussi en lui un rêveur charmé des belles utopies et des nobles pensées. Il suffirait pour s'en rendre compte de relire ce symbole où, strophe à strophe, il compare le poète à l'oiseau français par excellence, l'alouette. Il dit :

Tâche de l'imiter, poète
Monte en chantant un hymne pur
Va, là-haut, comme l'alouette
Te griser d'extase et d'azur.

Monte à la lumière jolie,
En lui gazouillant tes chansons....
Car c'est en montant qu'on oublie
Les chagrins et les trahisons.

Monte aux régions éternelles
Monte libre et seul et joyeux,
Quitte à te briser les deux ailes,
Quitte à te brûler les deux yeux.

Et puis retombe, hors d'haleine,
Ivre d'un bonheur sans pareil
Parmi les taupes de la plaine
Qui n'ont jamais vu le soleil.

Une véritable philosophie de l'héroïsme, sans fracas ni prétention se dégage de pareils vers. Et en d'autres pages de ses œuvres, Théodore Botrel a exalté le courage civique, sonné de glorieux coups de clairon et proclamé le sursum. Il ne dédaigne pas être un poète patriote vibrant et large et d'aimer la grande patrie, après l'autre, celle du clocher et du foyer. Voici un appel à la France :

Quo Vadis ? Quo Vadis ? Où vas-tu prisonnière,
Les deux pieds entravés, les bras cerclés d'anneaux
Toi, la Républicaine indépendante et fière
Tu trembles sous le joug des méchants tyranneaux
On proscrit en ton nom sans qu'en toi rien ne vibre
Ton beau cri fraternel en ta gorge s'est tû,
Allons, la Libertaire, allons, rends-toi donc libre,
Quo Vadis ? Où vas-tu !

Et parfois, satirique modeste, il ne lui déplaît pas de clouer au pilori quelques-uns qui sont les artisans mauvais et les bergers néfastes :

Mais demain, sais-tu, ma Patrie !
Si quelques nouveaux léopards
Ne vont pas, te sachant meurtrie
Sur toi fondre de toutes parts...

Alors, poussant un soupir d'aise,
Tes n'auront plus tes jeunes fils
Qu'un seul hymne : la *Marseillaise*
Qu'un seul cri : Vive le Pays !
Qu'un seul drapeau : le Tricolore !
Et devant ta nouvelle aurore
Tu verras fuir ces réprouvés
Ces traîtres à mines paternes
— Cauchons et Bourguignons modernes —
Les Thalamas et les Hervés.

On a souvent négligé de souligner ce côté de l'inspiration de Théodore Botrel. Il était bon de l'indiquer en passant. Non qu'il soit plus littéraire que l'autre, le poète ne prétend pas à hausser sa chanson sur un piédestal trop pompeux ; il lui suffit de savoir qu'il tient un petit coin aimable parmi les bons chansonniers qui cultivent dans les jardins de France la petite fleur bleue du sentiment et de la poésie.

Il lui suffit surtout d'être moral, de passer, à l'exemple de ce divin maître qu'il évoque souvent dans ses refrains et auquel il croit de toute sa foi robuste de Celte, de passer en faisant le bien :

Rôdant, triste et solitaire
Dans la forêt du mystère,
J'ai crié, le cœur très las :
La vie est triste ici-bas !...
L'Echo m'a répondu : Eh ! »

J'ai repris, la voix tonchante :
Echo ! la vie est méchante
L'Echo m'a répondu : Chante
Echo ! écho ! des grands bois
Lourde, trop lourde est ma croix
L'Echo m'a répondu : Crois ! »

La haine en moi va germer
Dois-je rire ou blasphémer !
Et l'écho m'a dit : Aimer !